

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Séance du 16 mars 2021

Nombre de suffrages

Exprimés : 15

L'an deux mille vingt et un  
et le seize mars

à dix-huit heure trente

le Conseil Municipal de la **Commune de MONTAUT**,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, à titre dérogatoire à la salle culturelle, sous la présidence de  
M. Alain CAPERET, Maire.

**Présents :** CAPERET Alain, PRAT Séverine, LAGUERRE-BASSE Philippe, MAINE-DUBOURG Sylvie, VINAS André, LHOSPICE Cathy, POUCHAN Madeleine, GOMES Annabelle, LABESSOUILLE Julie, MARQUINE Gaëtan, BELARDY-ESCURES Didier, JOUANDOU-LEDIN Claudie, BONNASSE-GAHOT Nadine

**Absents excusés :** HUY Patrice, ayant donné procuration à Madame Séverine PRAT et GUILHOT Joël, ayant donné procuration à Monsieur André VINAS.

**Absent :** néant

**Date de la convocation et d'affichage :** 11 mars 2021

**Secrétaire de Séance :** Philippe LAGUERRE-BASSE

**Objet : Hausse des charges locatives des appartements communaux**

Monsieur le Maire expose à l'organe délibérant que les charges locatives des appartements situés 33 Rue de Lassun et 2 Rue de la Fontaine n'ont jamais été révisées,  
Monsieur le Maire précise que ces dernières prennent notamment en compte la Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères,  
de plus, pour les appartements situés 2 Rue la Fontaine, une majoration de 5€ est appliquée pour les frais relatifs à l'éclairage des parties communes,  
Enfin, Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal son souhait de prendre à la charge de la Commune l'entretien des parties communes,

Appartement	Charges (TEOM)	Charges (Electricité parties communes)	Total	Date d'instauration
T2/33 Rue de Lassun	6€		<b>6€</b>	01/07/2017
T3/33 Rue de Lassun	10€		<b>10€</b>	15/02/2018
T2/2 Rue de la Fontaine	7.48€	5€	<b>12,48€</b>	15/07/2019
T3/2 Rue de la Fontaine	15€	5€	<b>20€</b>	06/04/2019

Monsieur le Maire, souhaite donc revoir les charges locatives des appartements énumérés ci-dessus.

**Où l'exposé**

de Monsieur le Maire,

et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Propose de revoir les charges locatives comme suit,**

Appartement	Charges (TEOM)	Charges (Electricité parties communes)	Entretien des parties communes	Total
T2/33 Rue de Lassun	6€		5€	11€
T3/33 Rue de Lassun	10€		5€	15€
T2/2 Rue de la Fontaine	7.48€	5€	5€	17,48€
T3/2 Rue de la Fontaine	15€	5€	5€	25€

**Objet : Participation Communal au dispositif « Plan bibliothèque d'école »**

Monsieur le Maire soumet à l'organe délibérant une demande émanant de la Madame la Directrice de l'École Primaire Publique Léonce Peyrègne quant à l'adhésion au dispositif « Plan bibliothèque d'école »,

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel, initié en 2018, en faveur du livre et de la lecture pour l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés à la lecture dans les écoles, une dotation a été allouée à l'académie de Bordeaux au titre de l'exercice 2021.

Lors des années scolaires précédentes des subventions ont été attribuées soit aux communes, soit par l'intermédiaire des offices centraux de la coopération à l'école (OCCE) pour permettre l'acquisition de livres pour les écoles.

Le montant minimum par école de cette subvention "État" est de 1500 euros. La participation obligatoire de la mairie peut être d'un montant minime.

Monsieur le Maire,

**Propose** une participation de la commune à hauteur de 150€

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

**Décide** de participer au dispositif « Plan bibliothèque d'école » en y allouant la somme de 150€.

Monsieur le Maire,

**Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour Extrait délivré conforme

**Le Maire**

**Alain CAPERET**